



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88393

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 12.

Texte de la réponse

La création de postes de chargés d'affaires Business France au sein des structures en région de BPI France a permis de renforcer la proximité entre l'opérateur et les entreprises qu'il soutient à l'export (identification des PME et ETI à fort potentiel, intervention plus en amont, suivi amélioré sur la durée). Le dispositif des ambassadeurs en régions mis en place dans la continuité de la création de la direction des entreprises et de l'économie internationale (dont ils dépendent) au Quai d'Orsay a permis de resserrer les liens entre les régions françaises et nos ambassades, au bénéfice des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88393

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6924

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8308